



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20241014-D\_2024\_38-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
38

Séance du 8 octobre 2024

Objet

Budget 2024  
du SAAD GIR 5 et 6  
-----  
Décision modificative n°2  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Gautier qui donne pouvoir à Madame Torlay.

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Madame Abi Fadel  
Madame Denigot  
Monsieur Lemonnier  
Madame Motte-Tchernia

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	13
Présents	8
Votants	9
<b>Vote</b>	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

## BUDGET 2024 DU SAAD GIR 5 ET 6

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023 approuvant le budget primitif 2024 du SAAD GIR 5 et 6,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 10 avril 2024 approuvant la décision budgétaire modificative n°1 du SAAD GIR 5 et 6,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la décision modificative n°2 du budget 2024 du SAAD GIR 5 et 6, telle que présentée en annexe et s'équilibrant comme suit :

#### Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation 15 800,00 €

#### *Groupe 1 – dépenses afférentes à l'exploitation courante*

Compte 6287 – Remboursement de frais 14 113,33 €

Compte 6262 - Frais de télécommunication 666,67 €

#### *Groupe 3 – dépenses afférentes à la structure*

Compte 6188 – Autres frais divers + 1 020,00 €

Recette d'exploitation 15 800,00 €

#### *Groupe 3-Produits financiers et produits non encaissables*

Compte 778- Autres produits exceptionnels 15 800,00 €

○ Contribution d'équilibre du budget principal 15 000,00 €

○ Participation du FIPHP 800,00 €



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne